

SIAEPA DU CREVON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Comité syndical	Présents	qui ont pris part à la Délibération
43	34	31 + 1 pouvoirs

N° 2025-3

Date de convocation

21/03/2025

Date d'affichage

21/03/2025

Objet de la délibération

Compte Financier Unique
2024
ANC

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ le mardi 1^{er} avril à 18 H 00

Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Martainville-Epreville
sous la présidence de François DELNOTT, Président.

Présents : Mmes A JEGAT, C HUNKELER, C DONCKELE, A DAMADE, I
CASAERT, H SEHIER

Ms JL LECLERC, B LUCAS, V DENIS, D VANHEULE, P BENOIT, M
BEAURAIN, N CAJOT, P LELOUARD, D HOUEL, G GODEFROY, JP
BERTRAND, D BLAINVILLE, B COGNARD, S LECLERC, JM DELACROIX, A
DUMONT, M HANRYON, A DROUILLON, P NION, F DELNOTT, J ROUYER,
JP DUPRESSOIR, B DELABOS

Absents excusés : Mrs P PICARD, G DEMARES

Mme E SECLÉT

Pouvoirs : Monsieur Alain BURETTE donne pouvoir à Monsieur François
DELNOTT

Secrétaire de séance : Madame Annie JEGAT

Formant la majorité des membres en exercice

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique du SIAEPA du Crevon ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au
compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et
réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la
situation financières de la collectivité, en particulier sur la
présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat
synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement
dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés
entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui
signifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les résultats ci-dessous :

Fonctionnement	
Dépenses	56 727.94 €
Recettes	102 933.24 €
Résultat de l'exercice	46 205.30 €
Excédent antérieurs reportés	57 783.20 €
Résultat de fonctionnement	103 988.50 €

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture
le 03/04/2025

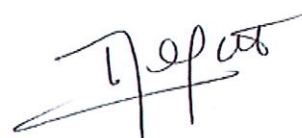
AGEDI Dépôt ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2025 076-200041382-20250401-DE_2025_03-DE

Investissement	
Dépenses	4 383.64 €
Recettes	3 760.95 €
Résultat de l'exercice	- 622.69 €
Excédent antérieurs reportés	146 641.43 €
Résultat d'investissement	146 018.74 €

MARTAINVILLE-EPREVILLE
Le 02/04/2025

Le Président
François DELNOTT

Le secrétaire de séance
Annie JEGAT

AGEDI Dépôt ROUEN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 03/04/2025 076-200041382-20250401-DE_2025_03-DE